

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 9 juin 2014

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3837-2013 (Cause tarifaire 2013-2014 de Gaz Métro).

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) – Planification d'audience en Phase 2, Partie gaz d'appoint pour éviter une interruption (GAI).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en Phase 2 (partie gaz d'appoint pour éviter une interruption - GAI) du présent dossier :

- ❑ **Moyens préliminaires** : Nous n'avons pas de moyens préliminaires à présenter. Il nous semble en effet qu'au dossier de révision R-3874-2013, la décision D-2014-071, en son paragraphe 27 a laissé suffisamment de latitude tant à la Régie qu'aux participants afin de traiter du bien-fondé ou non de la proposition de modification tarifaire de Gaz Métro et/ou de la contre-proposition de l'ACIG.
- ❑ **Preuve de SÉ-AQLPA** : Témoignage oral de Monsieur Jacques Fontaine. Durée prévue : 15 minutes.
- ❑ **Contre-interrogatoire de Gaz Métro** : Durée prévue de 15 minutes. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Contre-interrogatoire des intervenants** : Durée prévue de 15 minutes quant à l'ACIG et la possibilité de contre-interroger tout autre intervenant présentant une preuve. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Argumentation** : Durée prévue de 30 minutes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.